

PROCEDURE ACCIDENT DU TRAVAIL ASSISTANTS D'EDUCATION

SI CONTRAT A 100% (ou 50%+50% sur 2 établissements) D'AU MOINS 12 MOIS

Guide, documents et procédures téléchargeables à l'adresse ci-dessous :

https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_92852/fr/accidents-de-service-et-de-trajet

AUCUN DOCUMENT NE DOIT ETRE ENVOYE A LA CPAM

Documents à transmettre **par l'employeur dans les 48H** suivant l'accident :

A la DRH - Service AT/MP de la DSDEN du 92	Au mutualisateur payeur	Au salarié :
Dossier DSDEN (lien ci-dessus à recopier dans votre navigateur) : - Déclaration d'accident de service/de trajet ORIGINALE - Annexe 1 à 5 pour la prise en charge des frais. Toutes pièces justificatives nécessaires selon la liste indiquée en page 4 de la déclaration.	Copie de tous les documents envoyés à la DSDEN et du bordereau d'envoi du dossier à la DSDEN	1 original de la déclaration d'accident Annexes 1 à 5 (lien ci-dessus) : pour permettre au salarié de recevoir les soins sans faire l'avance des frais ; L'annexe 1 doit être visée par le chef d'établissement.
Copie du contrat de travail et du bulletin de paie du mois précédent l'accident	Volet 4 des certificats médicaux <u>accident du travail</u> établis par le médecin (CERFA 11138)	ATTENTION : <u>l'AED ne doit en aucun cas passer sa carte vitale ni régler les soins liés à l'accident.</u> Il doit faire tamponner le volet récapitulatif des soins et faire envoyer la feuille de soins (et/ou facture) + prescription médicale + RIB du professionnel de santé au mutualisateur payeur.
Volets 1 et 2 ORIGNAUX des certificats médicaux <u>accident du travail</u> (CERFA 11138) (<i>volet 3 pour l'AED</i>)	Copie des courriers envoyés par la DSDEN (décisions d'imputabilité/ d'attribution de congé/ de soins) et des réponses que vous y aurez apportées	
Remboursement des frais médicaux : + ORIGNAUX des feuilles de soins ou factures de santé + prescriptions médicales correspondantes + RIB du professionnel de santé <i>Soins particuliers (ex : soins dentaires, optiques, cure thermale...) soumis à l'avis du médecin expert agréé par l'administration : demande de prise en charge + devis</i> + Décision d'attribution de soins émise par la DRH - AT/MP <i>Le mutualisateur payeur rembourse les soins au professionnel de santé après décision de soins établie par la DRH - AT/MP (après éventuelle expertise complémentaire).</i>		

SI CONTRAT INFERIEUR A 100% OU INFERIEUR A 12 MOIS

Formalités et déclaration disponibles à l'adresse ci-dessous :

<https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/accident-travail-trajet/demarches>

Documents à transmettre **par l'employeur dans les 48H** suivant l'accident :

A la CPAM du département de résidence de l'AED <i>(même si le salarié dépend de la MGEN ou d'un autre centre de sécurité sociale)</i>	Au mutualisateur payeur	Au salarié
Le volet de la déclaration d'accident (CERFA 14463) est à imprimer, à signer par le chef d'établissement en 3 exemplaires et à envoyer (les 3 exemplaires) en courrier recommandé à la CPAM du département de résidence du salarié.	Copie de la déclaration d'accident et du bordereau d'envoi à la CPAM Volet 4 des certificats médicaux <u>accident du travail</u> établis par le médecin (CERFA 11138) <i>(en cas d'arrêt de travail, c'est le mutualisateur payeur qui envoie l'attestation de salaire à la CPAM)</i>	1 volet original de la déclaration d'accident Feuille d'accident du travail téléchargeable en ligne (voir lien ci-dessus, CERFA 11383) présentée par le salarié à chaque prestation de soins, pour bénéficier de la prise en charge à 100% et du tiers payant.
Volets 1 et 2 des certificats médicaux <u>accident du travail</u> (CERFA 11138) établis par le médecin (<i>l'AED conserve le volet 3</i>)	Copie des courriers envoyés par la CPAM et des réponses que vous y aurez apportées	ATTENTION : <u>L'AED ne doit en aucun cas régler les soins liés à l'accident mais il doit toujours passer sa carte vitale</u> + faire remplir et tamponner la feuille d'accident + rappeler au prestataire de santé qu'il bénéficie d'une prise en charge à 100% pour risques professionnels.